

Saint-Denis, le 25 mai 2018

Cher(e)s consoeurs et confrères,

Une épidémie de rougeole est en cours à Maurice (64 cas signalés au 24 mai 2018), surtout au Nord et à Port-Louis. D'autre part, une épidémie de rougeole a lieu en France métropolitaine, avec plus de 2 200 cas avérés depuis novembre 2017 ; même si l'on observe une diminution du nombre de cas hebdomadaires depuis fin mars, le risque de cas importé à la Réunion existe toujours.

La rougeole est une des maladies infectieuses les plus contagieuses (une personne peut potentiellement infecter 15 à 20 personnes en moyenne). La contagiosité débute la veille des premiers symptômes et peut se poursuivre jusqu'à 5 jours après l'apparition de l'éruption cutanée. La période d'incubation est comprise entre 7 à 18 jours après le contact. Une mise à jour vaccinale dans les 72h suivant le contact peut éviter la survenue de la symptomatologie.

Au cours de l'épidémie métropolitaine, 87% des patients touchés n'étaient pas ou incomplètement vaccinés (2 doses de vaccins sont nécessaires). La vaccination, désormais obligatoire pour la petite enfance peut être rattrapée à tout âge. La rougeole concerne tout le monde quel que soit l'âge. Toutes les personnes nées après 1980 devraient avoir reçues 2 doses. Seules sont protégées à vie les personnes qui ont eu la rougeole.

C'est une maladie à déclaration obligatoire, et toute suspicion doit être signalée avant confirmation biologique :

- **Fièvre supérieure à 38°C et éruption cutanée**
- **Et au moins un des signes suivants : conjonctivite, coryza, signe de Koplik**

Nous vous remercions de bien vouloir les **signaler immédiatement à la plateforme de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS OI** : par téléphone (au 02.62.93.94.15) ou par mail : ars-oi-signal-reunion@ars.sante.fr

La confirmation par analyse biologique consiste principalement en :

- **PCR dans les 5 jours suivants l'éruption** (prélèvement salivaire de préférence, ou sur sang total)
Cet examen hors nomenclature sera pris en charge par l'ARS dans le cadre d'une stratégie de santé publique (dépistage rapide des premiers cas). Les laboratoires adresseront les prélèvements au CHU de la Réunion.
- **Sérologie à compter du 6^{ème} jour** suivant l'éruption (prélèvement salivaire ou sanguin)

Les principales actions incitatives de prévention seront :

- Pour tous : la mise à jour des vaccinations (2 vaccinations pour les personnes nées après 1980)
- Mesures à prendre au domicile visant à diminuer la transmission : mise en œuvre des mesures standard et des précautions complémentaires de type « air » (port d'un masque, lavage des mains réguliers, aérer, ...)
- Mesures à prendre au travail ou en collectivités visant à diminuer la transmission : en plus des mesures supra, préférer le maintien à domicile afin de limiter la contagion jusqu'à 5 jours après l'éruption, soit 10 jours après les premiers signes.

Nous vous remercions par avance pour votre implication et votre participation à cette surveillance renforcée, et restons disponibles pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Luce Menudier
Cellule d'intervention en région
Santé publique France en région océan Indien

Dr Frédéric Munoz
Cellule Veille et d'Alerte et de Gestion Sanitaires
Agence de santé océan Indien

